Le Grain de sable

N° 393 - Vendredi 03 janvier 2003



2003, MOBILISONS-NOUS !

Dans ce numéro



1. Sécurité sociale : Un objet économique non identifié (Par Pierre Concialdi)
Comme le souligne à juste titre Atkinson, le fait que la protection sociale obligatoire soit plus efficiente que des mécanismes marchands n'explique pas pourquoi elle existe ni quelle est sa raison d'être. De même que l'efficience économique de certaines entreprises marchandes n'explique pas pourquoi elles produisent des automobiles ou des gaz toxiques plutôt que des œuvres d'art.

2. L'OMC s'effondre t-elle devant ses propres ambitions ? (Par Nicola Bullard)
Juste une année après que les pays industrialisés ont triomphalement annoncé à Doha le lancement d'une action pour le développement des négociations commerciales, l'OMC (Organisation mondiale du commerce) est en train de s'effondrer sous le poids de ses ambitions.

3. Génie génétique – O.G.M. – Clonage : pour essayer d'y voir clair (Par Christian Gaudray)
Est-il raisonnable de laisser une même multinationale produire et commercialiser des semences O.G.M. résistant à un herbicide donné, et produire et commercialiser ce même herbicide ? Il faut lutter pour obtenir une réglementation internationale limitant cette concentration verticale (issue de l'accélération des fusions de groupes pharmaceutiques avec des groupes chimiques).



4. Venezuela : signez la pétition exigeant des États-Unis une intervention contre un coup d'État (Par CEPR)
Compte tenu de la tension politique accrue au Venezuela, et reconnaissant qu'une partie de l'opposition est déterminée à remplacer le président Hugo Chavez par tous les moyens nécessaires, nous, les organisations et individus soussignés, en appelons à vous pour affirmer sans équivoque que le gouvernement des États-Unis s'oppose à toute tentative de remplacement du gouvernement vénézuélien élu démocratiquement par un coup d'État militaire ou tout autre moyen non constitutionnel. En outre, la Maison-Blanche devrait affirmer que les États-Unis n'auront aucune relation diplomatique ou commerciale normale avec un gouvernement mis en place par un coup d'État. (Marie Dennis, directrice du Bureau Maryknoll des Affaires générales, Thomas J. Gumbleton, évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Detroit, Noam Chomsky, PhD, département de Linguistique, MIT, George Kourous, directeur du Programme Amériques, IRC, Sarah C. Aird, directrice exécutive du Réseau de solidarité avec le peuple du Guatemala, Katherine Hoyt, co-coordinatrice nationale du Réseau Nicaragua, Diana Bohn, co-coordinatrice du Centre nicaraguayen pour l'action communautaire, Mark Weisbrot, codirecteur du CEPR, etc. …)

Vous avez-rendez-vous avec ATTAC
Liste des événements, réunions, rencontres débats organisés par un ATTAC dans le monde.

Illustration uniquement disponible dans la version PDF.
« Cash Cache Partie dans les Paradis » (La Bascule) http://www.attac.info/cash-cache-2002/?NAVI=1023-11140-14fr

Sécurité sociale : Un objet économique non identifié

Par Pierre Concialdi. Economiste à l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires)

Cet article est extrait du Hors Série n°55 du mensuel Alternatives Economiques intitulé « La protection sociale », 1er trimestre 2003 www.alternatives-economiques.fr

En 1928 déjà, le député Henry Laniel dénonçait, lors du vote de la loi sur les assurances sociales, « l'arrêt presque complet de nos exportations, particulièrement pour les objets manufacturés, dans la fabrication desquels la main-d'œuvre joue un rôle important » (1). En dépit des discours alarmistes sur le poids des charges sociales, la protection sociale est devenue une composante essentielle de la vie quotidienne, en France comme dans la plupart des pays développés. Le cataclysme annoncé n'est pas survenu. Mais la théorie économique peine à prendre acte de cette réalité et, plus encore, à en proposer une

représentation qui s'intègre aux cadres théoriques dominants.

Il est vrai que la protection sociale constitue, sous bien des aspects, un objet économique largement non identifié. Elle met en œuvre, grâce à des prélèvements obligatoires, des prestations collectives qui sont généralement gérées dans le cadre d'organisations publiques et non marchandes. Le marché, la concurrence, l'individu et sa rationalité en sont largement absents. Et pourtant, pour paraphraser imprudemment Galilée, la protection sociale existe…

Etouffer les revendications sociales

Durant les Trente Glorieuses, la protection sociale a été principalement analysée, du point de vue économique, sous deux angles. D'abord, comme un instrument de régulation macroéconomique qui contribuait au soutien de la demande en période de ralentissement économique, parce qu'elle permettait de distribuer des revenus (aux chômeurs, aux retraités, aux familles…), indépendamment de toute participation à l'activité productive. Cette fonction de stabilisateur automatique était alors considérée comme importante pour assurer la mise en œuvre de politiques économiques d'inspiration keynésienne.

Ensuite, la protection sociale fut analysée comme un outil de redistribution, dont la fonction était essentiellement perçue sous un angle macroéconomique. L'idée qui prévalait était que cette fonction redistributive s'accompagnait nécessairement d'une réduction des inégalités sociales. Pour les tenants de l'approche marxiste, cette fonction était alors considérée comme la contrepartie nécessaire de l'exploitation capitaliste : c'était la concession faite par le système capitaliste pour que celui-ci puisse continuer d'exister et de se reproduire. Bref, la protection sociale permettait de taire, sinon d'étouffer, les revendications sociales qui, sans cela, se seraient exprimées de façon plus radicale, risquant de mettre à mal l'ordre établi. La protection sociale faisait partie de ce « compromis institutionnalisé », théorisé par les économistes de l'école de la régulation.

Avec la montée du chômage dans les années 70, cette représentation de la protection sociale va être mise à mal. Des critiques de droite, mais aussi de gauche sont venues nourrir une remise en cause plus ou moins radicale. Les premières s'appuient sur la critique ancienne et récurrente des prélèvements obligatoires ; les secondes insistent plutôt sur le faible impact de la protection sociale en matière de réduction des inégalités, voire sur son caractère antiredistributif.

Un dispositif très contesté

La montée du chômage a fait resurgir les critiques concernant les rigidités du marché du travail qui, selon le schéma de la théorie néolibérale, sont censées engendrer le déséquilibre croissant que l'on observe entre l'offre et la demande de travail. En raison de la place qu'elle occupe désormais dans les mécanismes de distribution des revenus, la protection sociale s'est retrouvée très vite au cœur de ces critiques. Aujourd'hui, la plupart des économistes insistent ainsi sur les effets négatifs de la protection sociale et sur la nécessité d'en réduire le périmètre à un noyau plus ou moins restreint. En d'autres termes, ces analyses n'expliquent pas pourquoi la protection sociale existe, mais pourquoi elle ne devrait plus exister.

Une des critiques majeures adressées à la protection sociale réside dans son mode de financement. Une abondante littérature traite ainsi de l'incidence économique des prélèvements (cotisations sociales ou impôts) qui la financent. Dans le cadre de la théorie économique standard, tout prélèvement introduit en effet des distorsions dans les mécanismes de marché et est donc susceptible de peser ou de nuire à l'efficacité économique.

En France, ce débat a donné lieu à une succession impressionnante de rapports officiels s'interrogeant sur les modalités de financement. La persistance de ce débat est d'autant plus surprenante que, sur cette question précise, les enseignements des études empiriques corroborent ceux de la théorie économique. A savoir que, contrairement à l'idée fréquemment répandue, ni le niveau ni le rythme d'évolution des coûts de main-d'œuvre ne dépendent de l'importance des charges sociales (2). Ainsi, parmi les pays de l'Union européenne où le taux de charges sociales se situe à un niveau médian, on trouve aussi bien l'Allemagne que le Portugal, c'est-à-dire des pays qui se situent aux extrêmes de l'éventail des coûts de la main-d'œuvre au sein des Quinze. Réciproquement, le niveau du coût de la main-d'œuvre est identique au Danemark et en France, pays où le taux de charges sociales est respectivement le plus bas (Danemark) et parmi les plus élevés (France). Les prélèvements sociaux s'analysent en fait comme un substitut du salaire.

L'importance des prélèvements obligatoires est aussi accusée de freiner la croissance, notamment en décourageant, par exemple à travers les retraites par répartition (les cotisation des actifs servent à payer les retraites des inactifs), l'effort d'épargne des ménages. Malgré un constat paradoxal non élucidé par les économistes : ainsi, le haut niveau de protection sociale en France s'accompagne d'un taux d'épargne élevé, alors que les Etats-Unis connaissent la situation inverse, avec une protection sociale réduite et un faible taux d'épargne… Toujours est-il que même les partisans les plus résolus de la baisse des prélèvements obligatoires reconnaissent que les effets de ceux-ci sur l'efficacité économique ne sont pas avérés.

Plus récemment, le débat s'est porté sur l'idée que l'octroi de prestations sociales, même d'un niveau insuffisant pour couvrir de façon adéquate les besoins

élémentaires des allocataires, auraient enfermeraient leurs bénéficiaires dans des « trappes à pauvreté » ou à inactivité. Ces personnes n'auraient en effet pas – ou peu – d'intérêt financier à reprendre un emploi en raison d'un écart trop faible entre le revenu minimum garanti et leur salaire. Là encore, l'observation de la réalité dément très largement cette idée (3).

Une régulation sociale défaillante

La caractéristique générale de toutes ces critiques est qu'elles reposent sur les résultats de modèles théoriques abstraits qui ne sont guère validés par les études empiriques disponibles. Il existe ainsi un divorce entre les enseignements de base de la théorie économique et la réalité des comportements économiques que celle-ci est censée décrire. Face à ce constat, deux attitudes s'observent parmi les économistes.

Certains considèrent que le cadre de base de la théorie fournit encore une représentation correcte de la réalité, mais que les comportements économiques ne se seraient pas encore ajustés à cette « nouveauté » qu'est la protection sociale. De sorte que les effets négatifs attendus des modèles économiques devraient s'observer à plus long terme. C'est, par exemple, le point de vue défendu par Assar Lindbeck, une des figures de proue de l'économie orthodoxe, mais aussi par des économistes sociaux-libéraux comme Jean Pisani-Ferry.

D'autres considèrent qu'il convient de procéder à une révision sensible des fondements de la théorie économique, ou pour le moins d'enrichir ce modèle de base afin de mieux rendre compte de la réalité. C'est le cas, par exemple, de l'économiste britannique Anthony Atkinson, qui constate que « le cadre de base de la théorie n'incorpore aucune des nécessités pour lesquelles la protection sociale existe », et que « la raison d'être des systèmes de protection sociale est totalement absente du modèle théorique » (4).

Les limites du marché

Depuis une vingtaine d'années, tout un courant de la littérature économique s'efforce ainsi de renouveler l'approche des questions de protection sociale, en analysant ses dispositifs comme des mécanismes d'assurance. Ces travaux présentent un double intérêt. Ils montrent tout d'abord comment le simple fait de lever un des postulats de base enseignés aux étudiants d'économie (à savoir celui d'une information parfaite) permet de modifier de façon radicale certaines conclusions théoriques. De nombreux résultats de cette nouvelle microéconomie de l'assurance reposent en effet sur le constat d'une information non parfaite et asymétrique entre les assurés et les assureurs.

D'un point de vue plus pratique et plus concret pour les débats politiques, ces travaux mettent en lumière les limites des mécanismes de marché dans le domaine de la protection sociale. A l'opposé des discours des thuriféraires du marché, ces analyses montrent que le marché n'est pas nécessairement plus efficace, qu'il est souvent plus coûteux et qu'il engendre aussi – ce qui est moins surprenant – de plus fortes inégalités.

L'article rédigé par l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, Joseph Stiglitz, fournit une des illustrations les plus récentes et les plus significatives de ces travaux (5). Dans ce texte, Stiglitz prend le contre-pied des positions défendues par la Banque mondiale dans son bréviaire antirépartition écrit quelques années plus tôt pour légitimer des transformations radicales des régimes de retraite (6). A partir d'une critique rigoureuse des nombreux mythes ou idées reçues qui imprègnent les discours sur la protection sociale, Stiglitz montre, par exemple, que des comptes d'épargne individuels pour financer la retraite n'accroissent pas nécessairement l'épargne globale, que les rendements ne sont pas nécessairement supérieurs en capitalisation qu'en répartition, que la concurrence entre assureurs n'entraîne pas nécessairement de plus faibles coûts…

Dans un livre tout récent (7), Nicholas Barr propose une synthèse plus complète des discussions théoriques sur l'Etat-providence. Ce livre avance une défense et une justification de l'Etat-providence sur la base des critères économiques standard. Il fournit un guide précieux pour tous ceux qui sont soucieux de légitimer l'existence des systèmes de protection sociale. Les arguments développés s'appuient à la fois sur des considérations théoriques et sur des analyses factuelles.

L'exposé de Barr rappelle un phénomène bien connu des analystes de la protection sociale qui concerne ce que l'on désigne dans le jargon économique par « les défaillances du marché ». A savoir que des mécanismes marchands d'assurance sont inefficaces (ou insuffisamment efficaces) pour offrir les « services » de protection sociale. Dans certains cas même, ils sont incapables d'en proposer une couverture, notamment lorsque les risques ne peuvent être mutualisés parce qu'ils concernent toute la population : l'exemple le plus évident est le risque d'inflation, qui frappe sans distinction tous les assurés. Il en va de même lorsque la probabilité des risques ou de leur coût reste inconnue.

Les pouvoirs publics assurent mieux

Ainsi, il est très difficile, voire impossible, pour une assurance privée de garantir à long terme l'accès aux technologies médicales issues des innovations futures. Et l'assurance marchande n'est pas nécessairement plus efficace, comme en témoigne l'exemple des Etats-Unis où les dépenses en matière de maladie sont les plus élevées du monde, alors que les résultats en termes de morbidité ne sont pas meilleurs que dans la plupart des pays européens. En matière d'assurance chômage, il est également très difficile de proposer des assurances pour un risque dont la probabilité est très incertaine.



Dans tous ces cas, l'analyse économique montre que l'intervention des pouvoirs publics est plus efficace pour offrir une garantie aux assurés. Par ailleurs, lorsque le marché pourrait offrir des garanties, il le ferait dans certains cas à un coût prohibitif pour les assurés concernés (handicapés, bas revenus), ce qui exclurait de fait une partie de la population et poserait des problèmes de justice sociale.

Enfin, la protection sociale n'est pas seulement un coût. Elle produit aussi des services dont l'impact sur l'économie est positif, en termes de croissance, de productivité ou grâce aux externalités positives qui en résultent. Dépenser un peu plus pour la protection sociale et une meilleure cohésion sociale peut ainsi permettre de payer un peu moins dans d'autres domaines. Par exemple, pour tout ce qui concerne les coûts improductifs de sécurité des biens et des personnes (prisons, gardiennage, surveillance…) qui sont, dans une large mesure, la conséquence d'une régulation sociale défaillante.

En résumé, l'analyse économique montre que les systèmes obligatoires de protection sociale ne sont pas nécessairement – loin de là – moins efficients que ceux faisant appel à des mécanismes marchands. Même dans le cadre de la théorie économique orthodoxe, il existe de nombreux arguments rationnels pour justifier l'existence de dispositifs obligatoires de protection sociale, que ce soit en raison de leur efficience propre ou du fait des externalités positives qu'ils engendrent pour la collectivité. D'où, d'ailleurs, l'optimisme peut-être un peu exagéré de Nicholas Barr quant au futur de la protection sociale.

La protection sociale en question

Ces justifications rationnelles de la protection sociale restent cependant encore largement tributaires d'une conception où celle-ci est essentiellement considérée comme assurant une fonction de couverture de risques. S'il est indéniable que la naissance des assurances sociales prend sa source dans l'idée de garantir une certaine sécurité tout au long de l'existence, il est permis de s'interroger sur la pertinence d'une telle conception pour se représenter aujourd'hui la protection sociale et, plus encore, pour en concevoir le futur.

Comment parler de risque en matière de prestations familiales ? La vieillesse correspond-t-elle à un risque ou n'est-elle pas plutôt une certitude pour chacun d'entre nous ? Ne doit-on pas considérer, au moins autant, la protection sociale dans sa dimension proprement politique visant à la construction et à la mise en œuvre de droits sociaux (8) ?

Comme le souligne à juste titre Atkinson, le fait que la protection sociale obligatoire soit plus efficiente que des mécanismes marchands n'explique pas pourquoi elle existe ni quelle est sa raison d'être. De même que l'efficience économique de certaines entreprises marchandes n'explique pas pourquoi elles produisent des automobiles ou des gaz toxiques plutôt que des œuvres d'art.

En d'autres termes, remarque Atkinson, ces arguments ne permettent pas de fonder une économie politique de la protection sociale. L'analyse économique contemporaine de la protection sociale permet de montrer la supériorité économique de tels dispositifs par rapport à des mécanismes marchands qui poursuivraient le même objectif. Mais cette façon de légitimer les systèmes d'assurance sociale par des motifs d'efficience laisse de côté une des interrogations majeures de la théorie économique. A savoir, la question du sens et des finalités des activités humaines et, plus généralement, du contenu à donner au développement humain.

Cet article est extrait du Hors Série n°55 du mensuel Alternatives Economiques intitulé « La protection sociale », 1er trimestre 2003 www.alternatives-economiques.fr

(1) Cité par Jean-Marc Dupuis dans Le financement de la protection sociale, Que sais-je ? n° 2 915, éd. Puf, 1994.
(2) Voir le rapport de l'Ires et celui du Cerc.
(3) Voir la chronique page 18 dans Alternatives Economiques n° 203, mai 2002.
(4) « The Economic Effects of the Welfare State : an Incomplete Debate », par Anthony B. Atkinson, in European Commission, The Welfare State in Europe, Reports and Studies 4, 1997, p. 45-60.
(5) « Rethinking Pension Reform : Ten Myths about Social Security Sytems », par P. R. Orszag et J. E. Stiglitz, Conférence « New Ideas about Old Age Security », Banque mondiale, 1999.
(6) Averting the Old Age Crisis, Banque mondiale, 1994.
(7) The Welfare State as Piggy Bank – Information, Risk, Uncertainty and the Role of the State, par Nicholas Barr, Oxford University Press, 2001. Voir le compte-rendu d'Egon Matzner dans Alternatives économiques n° 207, octobre 2002.
(8) « Pour une économie politique de la protection sociale », par Pierre Concialdi, dans La revue de l'Ires n° 30, 1999/2.

L'OMC s'effondre t-elle devant ses propres ambitions ?

Par Nicola Bullard. Vice-directrice de Focus on the Global South
Traduction. Damien Lantini. coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles (*)

Juste une année après que les pays industrialisés ont triomphalement annoncé à Doha le lancement d'une action pour le développement des négociations commerciales, l'OMC (Organisation mondiale du commerce) est en train de s'effondrer sous le poids de ses ambitions.

Le mois dernier, les discussions portant sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS) et sur la santé – accord considéré par beaucoup comme le seul résultat positif de Doha – sont apparues hors de propos depuis que les gouvernements africains ont montré leur désaccord. Une semaine avant la fin de l'année, il n'y a pas toujours pas de signe de compromis, malgré les puissants efforts de chantage américains sur les gouvernements africains pour leur faire accepter que les accords soient limités à trois types de maladies ainsi qu'une longue liste d'autres contraintes qui détruiraient concrètement l'industrie pharmaceutique locale au profit de celles des pays développés qui existent déjà, et les forcerait à s'approvisionner à l'Ouest. Voilà pour la " grande victoire de Doha ".

L'OMC est aussi mise à rude épreuve par son secrétariat, qui s'est engagé dans deux semaines de " stand-by " pour obtenir des augmentations et la création d'une équipe supplémentaire. La structure prétend qu'il n'y pas eu d'augmentation des paies depuis douze ans (selon un rapport du GATT de ces derniers jours) alors que la charge du travail a augmenté de 30% depuis 1999, que le nombre total de mots traduits a augmenté de 29%, que le nombre de réunions formelles ou informelles s'est accru de 35% et les travaux d'assistance technique de 25%. Cependant, le nombre d'équipes n'a augmenté que de 5% durant cette période, et leur masse salariale seulement de 7,8%. En revanche, en octobre, le Dr Supachai a reçu une augmentation de salaire notoire, d'environ 32 000 dollars annuels, pour un total de 200 610 dollars annuels…

Le problème n'est pas nouveau, beaucoup de délégations des pays en voie de développement savent que la principale impossibilité d'apporter une réponse à un agenda surchargé est qu'ils ne peuvent avoir des équipes qui couvrent toutes les réunions et faire durer les négociations – même lorsque leurs propres intérêts commerciaux sont en jeu.

Il semble que l'équipe dirigeante de l'OMC en a tiré les mêmes conclusions : l'agenda de l'OMC est trop rempli et la surcharge est impossible à gérer. C'est un avantage pour les pays riches qui ont un grand nombre d'experts légitimes, d'avocats commerciaux et de négociateurs, et qui peuvent préparer chaque réunion du comité et étudier chaque document. Mais c'est un énorme handicap pour les pays en voie de développement. La solution est d'inciter les pays en voie de développement et leurs comités à travailler avec la plupart des pays riches, mais à un rythme plus lent que celui prévu par l'agenda général, fin de donner à tout le monde – comités inclus – le temps de faire son travail avec impartialité et sérénité.

Le Dr Supachai Panitchpakdi, directeur général de l'OMC, est lui aussi inquiet de cet agenda surchargé. En décembre dernier, pour faire progresser le Comité de négociations commerciales, il a déclaré : " Avec le grand nombre de dates butoirs qui sont devant nous, nous devons être conscients du danger qu'implique la remise à plus tard de trop de choses. Nous ne pouvons risquer de surcharger de travail les ministres présents à Cancun. Si la conférence ministérielle n'est pas un succès, alors je pense que notre structure peut être mise ne danger. "

L'avertissement de Supachai est destiné à mettre la pression sur tous les membres pour réduire leurs divergences, mais cela montre également sa crainte de voir s'effondrer Cancun – ce qui n'est pas surprenant car l'intérêt de Supachai est de faire aboutir les négociations de Doha en 2005.

Le dernier signe de la profonde crise de l'OMC réside dans les modalités relatives à l'agriculture, décrites par l'article publié le 18 décembre par le directeur de la Commission agriculture, Stuart Harbinson. D'après le vétéran observateur de l'OMC, Chakravarthi Raghavan, cet article de 90 pages " enterre l'agenda pour le développement et son nouveau cadre de négociations, ainsi que le programme de travail lancés lors de la 4e conférence ministérielle de Doha en novembre 2001 ". Les négociateurs américains sur l'agriculture et la politique commerciale ont quant à eux déclaré que cela montre " à quel point les positions des pays développés et des pays en voie de développement sont éloignées les unes des autres ".

Mais le meilleur bilan auquel on est peut-être arrivé est souligné par le député PSI Mike Waghorne, qui par l'intermédiaire d'un e-mail à la fin de l'année a cité Alexander Soljenitsyn : " Le peuple vous donne le pouvoir aussi longtemps que vous ne lui prenez rien. Mais quand vous avez volé quelque chose à un homme, il ne respecte plus votre pouvoir et redevient libre. "

Contact pour cet article. Focus on Global South. Programme autonome de recherche et d'action de l'Institut de Recherche Social de l'université de Chulalongkorn (CUSRI), situé à Bangkok. admin@focusweb.org - http://focusweb.org

Génie génétique – O.G.M. – Clonage : pour essayer d'y voir clair

Par Christian Gaudray. Union des Familles Laïques (UFAL) Bordeaux

Historique

Un rappel historique rapide est nécessaire car il permet de préciser quelques définitions et surtout de se rendre compte à quel point les connaissances dans le domaine de la biologie moléculaire sont récentes et ont évolué avec une rapidité vertigineuse.

La biologie moléculaire est une science récente. L'acide désoxyribonucléique (= ADN) a été découvert dans les

années 40, sa structure a été précisée dans les années 50, la notion de gène remonte à la fin de cette décennie, et la notion de code génétique (correspondance entre séquence d'ADN et séquence des acides aminés constituant une protéine) au début des années 60.

Dès lors que l'ADN a été reconnu comme une molécule contenant et transmettant l'information génétique, la génétique (science de l'hérédité) est devenue une science moléculaire.

Les méthodes de recombinaison de l'ADN (= génie génétique) datent des années 70. Les scientifiques sont alors capables de modifier l'hérédité et de fabriquer des organismes génétiquement modifiés.

Les découvertes et les expérimentations s'enchaînent alors à une rapidité jamais égalée dans aucun autre domaine scientifique, et le facteur génétique devient source de profit.

Les premiers mammifères a génome modifié sont apparus en 1980 (souris transgéniques). La voie pour modifier le génome humain est ouverte.

Applications du génie génétique

Les applications des techniques de génie génétique sont nombreuses et variées.

En médecine :

- connaître (et si possible comprendre) et dépister les maladies génétiques
- produire des protéines d'intérêt médical (l'insuline par exemple)
- guérir des maladies génétiques (remplacer un gène responsable d'une maladie par un gène normal = thérapie génique)
- prévenir des épidémies (vaccins recombinants)

Dans l'agriculture :

- conférer à des plantes une résistance à certains produits phytosanitaires (herbicides) ou à certains types d'agressions (insectes, froid, sécheresse, sols acides ou salés, etc.)
- améliorer les espèces animales ou végétales (augmentation des rendements, amélioration des qualités nutritionnelles ou gustatives)

Dans l'industrie :

- mise au point de procédés de détoxification, d'assainissement et de décontamination, amélioration des performances de différents procédés industriels utilisant les fermentations

Les O.G.M.

On désigne dans le langage courant par O.G.M. (organisme génétiquement modifié) des plantes (et peut-être bientôt des animaux, aujourd'hui interdits) utilisées dans l'alimentation animale et humaine dont le matériel génétique a été modifié par des techniques de génie génétique.

Ils ne représentent qu'une infime partie des organismes vivants génétiquement modifiés par l'homme. Pourquoi alors tant de bruit ?

Tout d'abord, parce qu'on les mange, directement ou indirectement (aliments du bétail). Et tout ce qui touche à l'alimentation entraîne facilement la crainte, a fortiori après les crises alimentaires de ces dernières années. On accepte plus facilement un risque toxique (hécatombe liée au tabac, à la surconsommation d'alcool et de graisses) qu'un risque infectieux (les quelques cas d'ESB, de listériose, etc.). Le gros problème avec les O.G.M. c'est que les risques ne sont pas tous identifiés, et qu'on ignore même parfois leur nature.

Ensuite, parce que les enjeux économiques sont considérables. Les investissements tout d'abord, bien que souvent, la recherche publique soit largement mise à contribution. Seules de grosses multinationales sont capables de maîtriser l'ensemble des maillons allant de la conception à la production d'O.G.M. Elles visent des marchés très importants et de répartition mondiale (alors même que ¾ des paysans dans le monde ne disposent pas même de la traction animale !). Associés à une libéralisation des échanges toujours plus accrue et à un marché fleurissant de la faim dans le monde, les effets s'annoncent dévastateurs pour les paysanneries des pays les moins développés, au détriment de la souveraineté alimentaire. C'est pourquoi dans un contexte de résistance face à la mondialisation libérale, les O.G.M. apparaissent comme un enjeu emblématique.

Faut-il rejeter en bloc les O.G.M. ?

Les O.G.M., du fait qu'ils permettent d'aller plus vite et plus loin que ne le permet la sélection, représentent certainement une partie de la solution à la couverture des besoins alimentaires d'une population mondiale en constante expansion. Les révolutions agronomiques du siècle dernier (utilisation de produits phytosanitaires, d'engrais, vaccination du bétail, amélioration des espèces animales et végétales par la sélection et l'hybridation, suppression de la jachère, mécanisation, etc.) ont permis de faire face jusqu'à aujourd'hui. Mais les agronomes n'entrevoient guère de progrès majeurs à venir.

Il faut défendre une troisième voie entre le rejet total des O.G.M. et l'alliance entre chercheurs et multinationales qui voit dans les O.G.M. la solution à tous les problèmes.

Les O.G.M. offrent des potentialités importantes dont l'humanité pourrait avoir besoin à l'avenir. A cet égard, la recherche doit être encouragée afin de mieux connaître les conséquences défavorables de leur utilisation, et donc de pouvoir les éviter.

Aujourd'hui, l'opinion publique est méfiante à l'égard des O.G.M., depuis l'arrivée du maïs transgénique de Novartis en Europe en 1996. Mais on peut imputer cette méfiance au fait que la première génération de transgènes concerne des insecticides ou la résistance à des herbicides, avec la présence comme marqueurs de gènes de résistance à certains antibiotiques.

Mais cette méfiance sera-t-elle toujours de mise quand les transgènes permettront d'améliorer les qualités nutritionnelles ou gustatives ? Les O.G.M. ne seront pas pour autant moins potentiellement dangereux.

Quels sont les risques des O.G.M. ?

- Les risques environnementaux :

Il est établit qu'il y a possibilité de dissémination de certains gènes dans l'environnement par croisement avec des espèces sauvages (exemples du colza et de la truite), avec menace d'envahissement et d'étouffement de la flore ou de la faune locale (et donc atteinte à la biodiversité).

Mais il pourrait aussi y avoir d'autre effets non prévus, directement sur les organismes modifiés, du fait même de la perturbation du génome (activation d'autres gènes non exprimés jusqu'alors, avec par exemple fabrication de toxines).

- Les risques alimentaires

Ils découlent de l'ingestion d'O.G.M. et sont très difficiles à évaluer. Les scientifiques affirment que ces risques sont improbables. Mais pas impossibles. Certains sont identifiés, comme le transfert d'un gène aux bactéries digestives ou les allergies aux protéines codées par les transgènes. Mais il existe des incertitudes sur les effets découlant de la fonction même de ces protéines, ou des résidus de leur dégradation.

Le problème des contrôles et de la surveillance actuels, c'est qu'ils ne sont basés que sur des évènements prévisibles.

- Les risques sociaux économiques :

Rarement évoqués, ces risques sont très importants. En effet, l'arrivée des O.G.M. va encore plus renforcer la dépendance et l'intégration des agriculteurs. Les semences ou espèces sélectionnées avaient déjà lancé le mouvement, mais, jusqu'à aujourd'hui, il était toujours techniquement possible (pas toujours légalement, cf. les brevets) à un agriculteur de garder une partie de sa production pour assurer la pérennité de celle-ci. Avec les O.G.M., cela risque de ne plus être possible étant donné la capacité technique de rendre la production « stérile ». De plus, l'utilisation massive de produits phytosanitaires que les O.G.M. permettent (du moins ceux qui contiennent un gène de résistance à ces produits) risque de rendre les terres incultes pour les productions traditionnelles. Les agriculteurs seront donc à la merci des grosses multinationales comme Novartis et Monsanto, perdant liberté et possibilité d'émancipation.

Dernier problème de taille : la concentration verticale. Est-il raisonnable de laisser une même multinationale produire et commercialiser des semences O.G.M. résistant à un herbicide donné, et produire et commercialiser ce même herbicide ? Il faut lutter pour obtenir une réglementation internationale limitant cette concentration verticale (issue de l'accélération des fusions de groupes pharmaceutiques avec des groupes chimiques).

Enfin, il y a la question essentielle du brevetage des gènes, qui dépasse le cadre des O.G.M. (ce n'est que depuis un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis de 1980 que le brevetage du « vivant » est possible).

Quelle doit être notre attitude ?

Tout d'abord, il faut rappeler que les consommateurs n'ont pas « demandés » les O.G.M. (c'est-à-dire qu'ils ne répondent à aucun besoins identifié actuel), et qu'il y a plus d'incertitudes que de risques établis quant à leur utilisation.

Ce n'est pas parce que le sujet est complexe qu'il faut le confier aux seuls experts (tous plus ou moins juges et partie). Ce sont les citoyens qui doivent encadrer et fixer les règles par l'intermédiaire des structures de représentation. Les effets d'un transgène sur les générations futures ne seront pas totalement prévisibles avant probablement encore des années. Or, aucun risque n'est permis dans ce domaine en raison du caractère définitif de la transformation de l'hérédité. C'est donc une lourde responsabilité que seuls les élus ont la légitimité d'assumer.

En tant que citoyens, nous devons exiger que les politiques ouvrent le débat et assument leurs responsabilités. Les scientifiques ne doivent pas être les seuls maîtres d'œuvre des politiques publiques et des orientations législatives dans ce domaine.

En tant que militants, et dans la mesure où le débat n'a jamais été entamé au niveau sociétal, la répression dont sont victimes les opposants aux O.G.M. (militants de la Confédération Paysanne essentiellement) doit être vivement dénoncée (ce qui ne veut pas dire que l'on partage leur point de vue). Nous devons exiger la mise en place d'autorisations préalables et d'un système de vigilance équivalents aux médicaments.



En tant que consommateurs, nous devons revendiquer un étiquetage clair pour les produits contenant des O.G.M. quelle qu'en soit la quantité (c'est le cas seulement au delà d'une certaine proportion) et pour les aliments dont la production a fait appel à des O.G.M..

Le clonage

Le terme de clonage regroupe les techniques qui permettent une reproduction à l'identique non sexuée. Cloner, ça veut donc dire multiplier à l'identique.

Par extension, on parle de clonage cellulaire (c'est à dire multiplier à l'infini une cellule), ou encore de clonage moléculaire (notamment le clonage d'ADN avec comme corollaire le clonage des gènes)

Le clonage d'animaux supérieurs a d'abord commencé par la fragmentation d'embryons, ce qui permet d'obtenir plusieurs vrais jumeaux.

En 1996, le clonage (le vrai diront les puristes) a franchit un nouveau pas lorsque l'on a réussi à cloner un animal adulte en lui prélevant des cellules pour donner une copie identique (c'est la naissance de la brebis Dolly en 1996). Le mot clonage est alors devenu familier pour chacun d'entre nous.

Cette dernière étape ouvre la voie à la reproduction à l'identique d'hommes (clonage reproductif humain). Les perspectives vertigineuses qu'elle laisse entrevoir (fantasme de l'immortalité, eugénisme, etc.) ont posé des questions éthiques auxquelles nos sociétés n'étaient pas prêtes à débattre et donc encore moins à répondre.

Il est légitime de considérer que le clonage humain est une menace pour la dignité de l'Homme. Il doit donc être interdit au niveau international, quelque soient les applications jugées bénéfiques (médicales) que l'on pourrait en faire.

Contact pour cet article. ufal@infonie.fr

Venezuela : signez la pétition exigeant des États-Unis une intervention contre un coup d'État

Par CEPR (Center for Economic and Policy Research, Washington DC)
Traduction. Nathalie. coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles.

Alors que la crise politique empire au Venezuela, la Maison-Blanche demeure silencieuse. Nous vous invitons à vous joindre à un appel pour exiger du président Bush et de son administration qu'ils s'opposent explicitement à tous les moyens non constitutionnels et violents qui pourraient être utilisés pour résoudre la crise actuelle, et qu'ils déclarent qu'ils ne toléreront pas un coup d'État et n'auront aucune relation diplomatique ou commerciale normale avec un gouvernement mis en place par un coup d'État.

Pour signer, veuillez contacter Marya Murray Díaz : murraydiaz@cepr.net, (202) 293-5380 ext. 208

SIGNEZ LA PÉTITION : Pour une intervention des États-Unis contre un coup d'État au Venezuela

Décembre 2002

Cher président George W. Bush,

Compte tenu de la tension politique accrue au Venezuela, et reconnaissant qu'une partie de l'opposition est déterminée à remplacer le président Hugo Chavez par tous les moyens nécessaires, nous, les organisations et individus soussignés, en appelons à vous pour affirmer sans équivoque que le gouvernement des États-Unis s'oppose à toute tentative de remplacement du gouvernement vénézuélien élu démocratiquement par un coup d'État militaire ou tout autre moyen non constitutionnel. En outre, la Maison-Blanche devrait affirmer que les États-Unis n'auront aucune relation diplomatique ou commerciale normale avec un gouvernement mis en place par un coup d'État.

Nous pensons que le silence de la Maison-Blanche depuis le coup d'État militaire du 11 avril, que l'administration a semblé approuver, est largement interprété comme un soutien à d'autres tentatives de coups d'État. Nous nous inquiétons car cette perception réduit les efforts des leaders de l'opposition et du gouvernement Chavez à rechercher dans le dialogue une solution pacifique à la crise actuelle.

Nous nous inquiétons aussi de ce que, tandis que les dirigeants de la Maison-Blanche ont maintenu leur silence, Otto Reich, actuellement envoyé spécial du ministère des Affaires étrangères pour l'hémisphère Ouest, ait récemment distingué le gouvernement vénézuélien par des critiques, affirmant qu'" une élection n'est pas suffisante pour dire d'un pays qu'il est une démocratie. " Cet écart inhabituel dans le protocole diplomatique, surtout compte tenu du coup d'État d'avril, a rendu encore plus suspectes les intentions de Washington auprès des officiels du gouvernement vénézuélien.

Le rôle du gouvernement des États-Unis dans le coup d'État du 11 avril demeure imprécis. Nous savons que des hauts gradés américains ont rencontré des leaders du coup d'État dans les mois qui l'ont précédé. Des groupes d'opposition qui étaient impliqués dans le coup d'État ont aussi reçu des fonds du gouvernement des États-Unis. En même temps, l'administration Bush exprimait ouvertement son hostilité au gouvernement du président Chavez. Selon le Bureau de l'inspecteur général du ministère des Affaires étrangères, l'une des raisons de cette friction était " l'implication du président Chavez dans les affaires de la compagnie de pétrole

vénézuélienne et l'impact potentiel de cette implication sur les prix du pétrole ".

En outre, le Bureau de l'inspecteur général du Ministère des affaires étrangères, après avoir examiné le rôle des officiels américains avant et après le coup d'État d'avril, a conclu que les avertissements des États-Unis contre le coup d'État " n'étaient peut-être pas allés assez loin. Parmi les nombreux cas d'avertissements similaires, peu sont allés au-delà de la formulation standard – "pas de changement non démocratique ou non constitutionnel". Les menaces de non-reconnaissance d'un gouvernement mis en place par un coup d'État, de sanctions économiques ou d'autres actions punitives concrètes ont été peu nombreuses. Cela, aussi a été reconnu et déploré a posteriori par quelques dirigeants américains. "

Le rapport OIG du ministère des Affaires étrangères a en outre noté que " le fait même que les États-Unis aient eu des rencontres régulières et répétées avec ceux qui avaient intérêt à évincer le gouvernement Chavez et qu'ils les aient écoutés jusqu'au bout peut en soi avoir été perçu comme un soutien à leurs efforts, en dépit de nos dénonciations rituelles des moyens non démocratiques et non constitutionnels. "

Étant donné ces circonstances, le silence actuel de la Maison-Blanche sur son opposition à un coup d'État militaire, ou tout autre possible renversement non constitutionnel du gouvernement vénézuélien élu démocratiquement, est perçu au Venezuela et ailleurs comme un soutien à de telles actions illégales. Les leaders d'opposition qui sont déterminés à renverser le gouvernement ont peu de raisons de rechercher le dialogue ou une solution pacifique, s'ils pensent que le gouvernement des États-Unis les soutiendra quoi qu'ils fassent.

Le gouvernement américain devrait manifester son soutien permanent et actif aux gouvernements élus démocratiquement. Seule une condamnation forte de la part de la Maison-Blanche expliquant que les États-Unis s'opposent à des actions violentes et non constitutionnelles, qu'ils ne toléreront pas un coup d'État et qu'ils imposeront des sanctions sur tout gouvernement mis en place par un coup d'État, permettra de transmettre un message démocratique convenable aux acteurs politiques vénézuéliens ainsi qu'à d'autres gouvernements d'Amérique latine.

Nous appelons donc la Maison-Blanche à affirmer clairement sa position, avant que le Venezuela ne dérive encore un peu plus vers la guerre civile.

Sincèrement,
Marie Dennis, directrice du Bureau Maryknoll des Affaires générales
Thomas J. Gumbleton, évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Detroit
Noam Chomsky, PhD, département de Linguistique, MIT (Institut de technologie du Massachusetts)
George Kourous, directeur du Programme Amériques, IRC (Centre de ressources interhémisphériques)
Sarah C. Aird, directrice exécutive du Réseau de solidarité avec le peuple du Guatemala
Katherine Hoyt, co-coordinatrice nationale du Réseau Nicaragua
Diana Bohn, co-coordinatrice du Centre nicaraguayen pour l'action communautaire
Mark Weisbrot, codirecteur du Centre de recherche économique et politique

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.



Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Semaine 03-01-2003 – 10-01-2003



http://attac.org/rdv/index.html

03/01

FINLAND : http://www.attac.kaapeli.fi/kalenteri
Helsinki
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Arras

04/01

FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Cergy Pontoise + Lyon
NORGE : http://www.attac.no/index.php?url=%2Fkalenderliste.php
Oslo

06/01

BELGIQUE BELGIE : http://wb.attac.be/modules.php?op=modload&name=Calendrier&file=index
Namur
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Saint Nazaire + Annemasse + Rouen + Marseille + Metz

07/01

AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Linz
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
St Brieuc + Lyon + St Die + Romorantin + Bastia

08/01

AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Linz + Graz
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Grenoble + Nantes + La Rochette + Marseille 01 + Aix en Provence + Annecy + Grenoble + Vendome

09/01

AUSTRIA : http://www.attac-austria.org/termine/termine.php
Schlierbach
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
Orléans + Roubaix + Paris 03 + Marseille 02 + Mende + Rennes + Marseille
NORGE : http://www.attac.no/index.php?url=%2Fkalenderliste.php
Oslo + Asker

10/01

DEUTSCHLAND : http://www.attac-netzwerk.de/termine/index.php
Stuttgart
FRANCE : http://www.france.attac.org/annexe/calendrier.php?langue=
St Pierre D'Oléron + Annecy + Chaumont + Arras